

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à huis clos à la salle municipale, le **mardi 4 mai 2021** à compter de **20 h 12**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Sont absents

Monsieur Dany Boucher, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance tenue à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal
6. Finances
 - 6.1 Revenus
 - 6.2 Dépenses
 - 6.3 Reddition de comptes - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés #016591943
 - 6.4 Rapport du maire sur la situation financière - Exercice 2020
 - 6.5 Ajout d'un signataire au compte bancaire - Karine Paquet
 - 6.6 Ouverture d'une marge de crédit - Dépenses de fonctionnement
 - 6.7 Présentation des états financiers par les vérificateurs
7. Dépôt de documents
 - 7.1 Rapport d'étude géotechnique - Projet de réfection des conduites de la rue Principale
 - 7.2 Rapport d'audit de conformité - Commission municipale
8. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 8.1 Adoption du règlement 383-2021 abrogeant le 375-2020 relatif à la tarification pour les services municipaux
 - 8.2 Avis de motion du règlement 384-2021 abrogeant le règlement 363-2019 relatif à la gestion contractuelle
9. Fonds de développement des territoires (FDT) – Concept d'aménagement du nouveau développement
10. Inspection régionale - Nomination à titre de personne désignée
11. Demande CPTAQ
 - 11.1 Demande CPTAQ - Les Excavations Roland Laquerre inc.
 - 11.2 Demande CPTAQ - Ferme Barond inc.
 - 11.3 Demande CPTAQ - Pascal Lemay
12. Terrain du bureau municipal - Pin malade à abattre
13. Voirie
 - 13.1 Utilisation d'équipement et de machinerie d'un employé
 - 13.2 Achat en commun d'un balai mécanique - Municipalité de Fortierville
 - 13.3 Requête citoyenne - Ajout de signalisation Attention à nos enfants!
14. Travaux d'aménagement - 960 Principale Ouest
15. SSIRMRCB - Autorisation pour une marche pour la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brulés
16. Demande de soutien financier 2021 - ASLS
17. Demande du PAIS - Prêt de clef pour le local de la bibliothèque
18. Félicitations à Jean Lépine - Certificat de qualification - Traitement des eaux usées

19. Charte municipale pour la protection de l'enfant
20. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale
21. Taux de taxation distincts pour les producteurs forestiers reconnus
22. Rapport des élus
23. Correspondances
24. Varia
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

71-05-21

2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et qu'un enregistrement de la séance soit publié sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

72-05-21

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

73-05-21

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 6 avril soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 33 954,95 \$ incluant les revenus de perception.

74-05-21

6.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la municipalité:

Avril 2021

- FOURNISSEURS: 64 054,49 \$
- SALAIRES: 15 151.12 \$

ADOPTÉE

75-05-21

6.3. REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS #016591943

CONSIDÉRANT la reddition de comptes présentée par la directrice générale adjointe relativement à la subvention de 25 000\$ accordée par le programme Nouveaux horizons pour les aînés pour le projet #016591943: *Des équipements pour bouger et cuisiner dans un environnement tempéré* à la salle municipale;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, un rapport final doit être présenté au gouvernement fédéral dans les trente (30) jours suivant la fin de la période de réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver la reddition de comptes produite par la directrice générale adjointe, pour le projet #016591943: *Des équipements pour bouger et cuisiner dans un environnement tempéré* du programme Nouveaux Horizons pour les aînés et de mandater la directrice générale adjointe à signer les documents nécessaires au dépôt de la reddition de comptes.

ADOPTÉE

6.4. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE - EXERCICE 2020

Le rapport du maire sur la situation financière de l'exercice 2020 est déposé au conseil, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

76-05-21

6.5. AJOUT D'UN SIGNATAIRE AU COMPTE BANCAIRE - KARINE PAQUET

CONSIDÉRANT QUE pour une meilleure gestion administrative, il est nécessaire de modifier les signataires autorisés au compte bancaire Desjardins Entreprises ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement les signataires autorisés au compte bancaire sont:

- la directrice générale, madame Dominique Lapointe
- le maire, monsieur Maurice Grimard
- le conseiller, monsieur Jean-François Bienvenue (maire suppléant)

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la directrice générale & secrétaire-trésorière adjointe, madame Karine Paquet, soit ajoutée en tant que signataire autorisé au compte bancaire de Desjardins Entreprises, incluant les chèques et effets bancaires de tous les folios gérés par la municipalité ainsi que les documents de toutes transactions de la municipalité.

ADOPTÉE

77-05-21

6.6. OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la Municipalité de Parisville puisse avoir recours à une marge de crédit pour ses dépenses de fonctionnement pour améliorer la versatilité de sa gestion financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De demander à la Caisse Desjardins Entreprises qu'une marge de crédit soit ouverte au nom de la Municipalité de Parisville pour un montant de 100 000\$ et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE

78-05-21

6.7. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS PAR LES VÉRIFICATEURS

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De demander à la firme comptable Groupe RDL de faire une présentation des états financiers de la municipalité aux membres de la direction, ainsi qu'aux membres du conseil intéressés pour un montant de 350\$.

ADOPTÉE

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1. RAPPORT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - PROJET DE RÉFECTION DES CONDUITES DE LA RUE PRINCIPALE

Le rapport concernant l'étude géotechnique réalisée dans le cadre du projet de réfection des conduites et de la chaussée de la rue Principale est déposé aux membres du conseil.

79-05-21

7.2. RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ - COMMISSION MUNICIPALE

La Commission municipale du Québec nous transmet la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale. Ce document présente les constatations qui se dégagent de l'audit ainsi que les recommandations qui ont été jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que soit déposé, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi, le rapport d'audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal.

Que soit transmis une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Isabelle Gravel, MAP, directrice en audit de performance, et ce, dans les meilleurs délais.

Que le formulaire d'adhésion aux recommandations soit signé par la directrice générale et transmis à la Vice-présidence à la vérification en même temps que la résolution attestant du dépôt du rapport au conseil municipal.

ADOPTÉE

8. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

80-05-21

8.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 383-2021 ABROGEANT LE 375-2020 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 avril 2021 par le conseiller ,monsieur René Guimond, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 383-2020 abrogeant le 375-2020 relatif à la tarification pour les biens et services municipaux soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

8.2. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 384-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 363-2019 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Je, Marie-Blanche L'Hérault, conseillère #4, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 384-2021 abrogeant le règlement 363-2019 relatif à la gestion contractuelle. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

81-05-21

9. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT que les montants du FDT doivent être dépensés au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2021, le projet est terminé;

CONSIDÉRANT que le projet a coûté moins cher que prévu et qu'il reste un solde disponible au montant de 13 252,52 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Nous demandons à la MRC de Bécancour de transférer le montant de 13 252,52 \$ au FRR volet 2.

ADOPTÉE

82-05-21

10. INSPECTION RÉGIONALE - NOMINATION À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a mis en place un service d'inspection régionale;

CONSIDÉRANT QUE neuf municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, la municipalité nomme une personne physique pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche, à la MRC, visant à engager un inspecteur en bâtiment est terminé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer Mme Amélia Croteau à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission des permis, responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme, de celle relative à l'environnement ainsi que du chapitre 3 (nuisances) du règlement général harmonisé.

De nommer Mme Amélia Croteau à titre de personne désignée pour tenter de régler les mésententes conformément à l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE

11. DEMANDE CPTAQ

83-05-21

11.1. DEMANDE CPTAQ - LES EXCAVATIONS ROLAND LAQUERRE INC.

CONSIDÉRANT QUE Les Excavations Roland Laquerre inc. désirent poursuivre l'exploitation de la sablière existante située dans la route à la Laine;

CONSIDÉRANT QUE cette exploitation était autorisée au dossier de la CPTAQ par la décision #371655 du 13 décembre 2011 jusqu'au 31 juillet 2020;

CONSIDÉRANT les critères de décisions prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et le fait que cette demande

n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission du territoire agricole du Québec par Les Excavations Roland Laquerre inc.

ADOPTÉE

84-05-21

11.2. DEMANDE CPTAQ - FERME BAROND INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Barond inc. désire céder une parcelle de terre à Mme Sabrina Devault, présentement actionnaire de la ferme;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction vise à permettre le démarrage d'une entreprise agricole en production maraîchère et l'intégration active de la relève agricole;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire parce que la Ferme Barond inc. demeure propriétaire de plusieurs lots contigus;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission du territoire agricole du Québec par la Ferme Barond inc.

ADOPTÉE

85-05-21

11.3. DEMANDE CPTAQ - PASCAL LEMAY

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9374-6204 Québec inc. désire acquérir la majorité de la propriété de Mathieu Blanchet;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction vise à permettre le développement de l'exploitation agricole appartenant à Pascal Lemay et l'intégration d'une relève agricole;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire parce que Mathieu Blanchet demeurera propriétaire d'un lot contigu;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission du territoire agricole du Québec par l'entreprise 9374-6204 Québec inc.

ADOPTÉE

86-05-21

12. TERRAIN DU BUREAU MUNICIPAL - PIN MALADE À ABATTRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De faire abattre le grand pin malade situé à l'avant du bureau municipal au coût de 600\$ par Gilles Lavigne et que la municipalité soit responsable de se départir du bois et des branches.

ADOPTÉE

13. VOIRIE

87-05-21

13.1. UTILISATION D'ÉQUIPEMENT ET DE MACHINERIE D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal propose d'utiliser son tracteur (New Holland, TN75, 4x4, année 2000) dans le cadre de ses fonctions sur une base occasionnelle à raison d'une vingtaine d'heures par année pour de menus travaux facilitant ainsi certaines tâches et diminuant le temps de travail investi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra ajouter une protection en assurance advenant un bris aux infrastructures ou un accident;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inspecteur municipal à utiliser son tracteur dans le cadre de ses fonctions, sur une base occasionnelle et que les dépenses en huile et carburant lui soient remboursées sur présentation de factures.

ADOPTÉE

88-05-21

13.2. ACHAT EN COMMUN D'UN BALAI MÉCANIQUE - MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs des municipalités de Fortierville et Parisville proposent l'achat en commun d'un balai mécanique de bonne qualité afin de procéder au balayage des bordures de rues en saison estivale ainsi qu'au nettoyage des chemins publics suite aux travaux de réfection effectués lors de bris divers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'achat d'un balai mécanique en commun avec la municipalité de Fortierville pour un montant maximal de 500\$, représentant la moitié des frais totaux pour l'achat.

ADOPTÉE

89-05-21

13.3. REQUÊTE CITOYENNE - AJOUT DE SIGNALISATION ATTENTION À NOS ENFANTS!

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril dernier une requête citoyenne a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la requête consiste à l'ajout de signalisation **Attention à nos enfants!** des deux côtés de la route à la Laine;

CONSIDÉRANT le passage considérable de camions lourds dans cette route généré par la présence d'une carrière et sablière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De procéder à l'achat et l'installation d'une signalisation **Attention à nos enfants!** des deux côtés de la route à la Laine dans le but de conscientiser et sensibiliser les usagers de cette route.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Maurice Grimard appelle le vote sur cette proposition :

Les votes étant égaux, Monsieur le maire vote de la proposition.

90-05-21

14. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - 960 PRINCIPALE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la période de dégel est terminée et qu'il est maintenant temps de procéder aux travaux d'aménagement du terrain acquis par la municipalité pour le rendre disponible à la construction rapidement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux devront être réalisés, soit:

- Le chargement et le transport du béton à se départir;
- Le nettoyage des fossés pour rétablir un égouttement adéquat;
- L'enlèvement de souches et leurs transports au site de résidus verts;
- Le nivelage du terrain;

CONSIDÉRANT les prix soumis par diverses entreprises, dont Les Entreprises Jacques Beudet inc., Enfoui-Bec, la Ferme Roumer inc. et Béton Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De disposer du béton via la Ferme Roumer pour un montant budgétaire maximal de 2000\$ incluant le transport de celui-ci et de procéder aux travaux d'aménagement du terrain situé au 960, rue Principale via Les Entreprises Jacques Beudet inc.

ADOPTÉE

91-05-21

15. SSIRMRCB - AUTORISATION POUR UNE MARCHÉ POUR LA COLLECTE DE FONDS POUR LA FONDATION DES GRANDS BRULÉS

CONSIDÉRANT QUE les pompiers du SSIRMRCB organisent une marche pour une collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brulés, les 29-30 mai ou au plus tard le 6 juin 2021 si les conditions le permettent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville autorise la tenue de cette activité sur ses rues/routes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera sur 2 jours;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers seront accompagnés d'un camion avec gyrophares pour leur protection et leur visibilité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la tenue de l'activité de marche par les pompiers du SSIRMRCB pour la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brulés qui sera faite par les pompiers du SSIRMRCB sur ses rues/routes de la Municipalité de Parisville.

D'encourager les pompiers dans leur collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés par le don d'un montant de cent (100) dollars.

ADOPTÉE

92-05-21

16. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 - ASLS

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer Les Seigneuries (ASLS) a présenté une demande d'aide financière à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournit gratuitement les infrastructures ainsi que l'entretien du terrain (tonte une fois/semaine);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 250\$ est suggéré par l'ASLS;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'offrir un montant de 250\$ à l'Association de soccer Les Seigneuries (ASLS) en soutien financier pour la saison estivale 2021 et que cette somme soit pris dans le fonds accumulé du Volet jeunesse.

ADOPTÉE

93-05-21

17. DEMANDE DU PAIS - PRÊT DE CLEF POUR LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le local de la bibliothèque est prêté au Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire (PAIS) pour les besoins en accompagnement de certains jeunes sous la responsabilité de Mme Diane Auger qui se déplace pour débarrer le local et désactiver le système d'alarme;

CONSIDÉRANT QUE depuis le samedi 3 avril 2021, chaque samedi matin et pendant les journées pédagogiques, Gabrielle Lemay, une étudiante en éducation spécialisée et résidente de Parisville, offre un soutien pédagogique dans le local de la bibliothèque à Isabella Mosquera, une jeune fille qui habite à Parisville, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le prêt d'une clef ainsi qu'un code pour le système d'alarme du local de la bibliothèque au PAIS pour mademoiselle Lemay exclusivement, jusqu'à la fin de son mandat afin de libérer Mme Auger de cette responsabilité.

ADOPTÉE

18. FÉLICITATIONS À JEAN LÉPINE - CERTIFICAT DE QUALIFICATION - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les membres du conseil désirent souligner les efforts investis par M. Jean Lépine, inspecteur municipal pour l'obtention de son certificat de qualification pour le programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées - Traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2) délivré le 31 mars 2021.

94-05-21

19. CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil de la municipalité de Parisville adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

95-05-21

20. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la Municipalité de Parisville proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

96-05-21

21. TAUX DE TAXATION DISTINCTS POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS

Considérant que l'Assemblée nationale du Québec a adopté en mars 2020 la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (2020, c.7);

Considérant que cette Loi modifie notamment la Loi sur la fiscalité municipale pour y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers;

Considérant que cette Loi regroupe les propriétés forestières de 4 hectares et plus, dont la gestion est encadrée par un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier et dont le propriétaire est enregistré comme producteur forestier auprès du ministère des Forêts, de la faune et des Parcs (MFFP);

Considérant que cette Loi permet aux municipalités de moduler le taux de taxation des boisés de leur territoire à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base;

Considérant que cette mesure vise à encourager la mise en valeur des forêts privées et comporte également d'autres avantages pour promouvoir la mise en valeur des forêts privées :

- favoriser l'encadrement professionnel de la gestion des boisés privés afin d'assurer le respect des règlements et des saines pratiques d'intervention en forêt;
- ü- encourager les producteurs forestiers à réaliser plus d'investissements sylvicoles;
- ü- soutenir une occupation dynamique du territoire en misant sur les retombées économiques liées aux activités forestières;
- ü- accélérer le déclenchement de la mesure de remboursement de taxes foncières;
- ü- améliorer la rentabilité des travaux forestiers.

Considérant que cette mesure entrera progressivement en vigueur en 2021,2022 et 2023 selon les municipalités;

Considérant que dans le cadre du Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024, une action est mise en place par le MFFP ayant comme objectif que 100 municipalités à l'échelle du Québec appliquent cette mesure, d'ici 2024;

Considérant la position de l'Agence Forestière des Bois-Francs relativement à cette mesure découlant du peu de motivation de la part des municipalités à mettre en application cette mesure, car elles devront transférer ces réductions de taxes vers d'autres citoyens de leur communauté afin d'équilibrer leur budget;

Considérant que l'Agence Forestière des Bois-Francs et ses partenaires croient que les municipalités doivent dénoncer cette situation dans laquelle l'application de cette nouvelle Loi en place;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité de Parisville déclare qu'elle dénonce cette mesure mise en place par l'Assemblée nationale, car il s'agit en fait d'une orientation gouvernementale dont l'application a été transmise aux municipalités.

Que l'extrait de la présente résolution soit transmis auprès de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'auprès de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

22. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

23. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

24. VARIA

Nil.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

97-05-21

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h24 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 1^{er} juin 2021.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

Mme Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière